



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRETE N° DDCSPP PIPPV-2016-09/07 PORTANT DESIGNATION DES MEDECINS MEMBRES DU
COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME ETAT
POUR LA PERIODE DU 1^{er} OCTOBRE 2016 AU 30 SEPTEMBRE 2019

Le Préfet d'EURE-ET-LOIR,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n°83-634 du 1^{er} JUILLET 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 JANVIER 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite et notamment son article L 31 ;

Vu le décret n°86-442 du 14 MARS 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2008-1191 du 17 NOVEMBRE 2008, relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 MARS 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la mise en œuvre de l'article 113 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-447 du 30 MAI 2013 modifiant le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2013, nommant M. Jean-Bernard ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014303-0002 du 30 octobre 2014 portant délégation de signature au profit de Monsieur ICHE Jean-Bernard, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

Vu l'arrêté préfectoral n° ARS-DD28-UOAGPS-16-09/02 du 9 Septembre 2016, portant renouvellement de la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de l'administration dans le département d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE :

ARTICLE 1 Le Comité médical départemental est constitué ainsi qu'il suit, pour la période du 1^{er} OCTOBRE 2016 au 30 SEPTEMBRE 2019, sous réserve du respect du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} du décret n°86-442 du 14 MARS 1986 sus visé :

MEDECINS GENERALISTES
INSTANCE COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL

↵ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève **TITULAIRE**
↵ Mme le docteur BELLOY Jean-Paul **SUPPLEANT**

↵ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul **TITULAIRE**
↵ M. le docteur (siège à pourvoir) **SUPPLEANT**

↵ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève **TITULAIRE**
(Comité Médical section psychiatrique)
↵ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul **SUPPLEANT**
(Comité Médical section psychiatrique)

MEDECINS PSYCHIATRES
INSTANCE COMITE MEDICAL DEPARTEMENTAL

↵ M. le docteur PREVOST Philippe **TITULAIRE**
↵ M. le docteur SOULIE Frédéric **SUPPLEANT**

ARTICLE 2 le mandat des médecins membres du comité médical départemental et des médecins membres des commissions de réforme ETAT, couvre la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2019 ;

MEDECINS MEMBRES
INSTANCE COMMISSION DE REFORME

↵ Mme le docteur COMBECAVE-VIAUD Geneviève **TITULAIRE**
↵ M. le docteur (siège à pourvoir) **SUPPLEANT**

↵ M. le docteur DEHEUVELS Jean-Paul **TITULAIRE**
↵ M. le docteur BELLOY Jean-Paul **SUPPLEANT**

ARTICLE 3 Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'EURE-ET-LOIR et Monsieur le Directeur de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux médecins concernés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

16 SEP. 2016

FAIT A CHARTRES, LE
P/ LE PREFET D'EURE-ET-LOIR ET
PAR DELEGATION,

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

JEAN-BERNARD ICHÉ